Guide du patineur Privé et des parents- Saison 2023-2024

Comportement attendu

• Promouvoir l'esprit sportif, le leadership sportif et la conduite éthique et en faire preuve;

• Utiliser les communications électroniques (p. ex. les médias sociaux et les plateformes de messagerie) de façon responsable, en adoptant le comportement approprié qui est attendu de tous les membres de Patinage Canada;

• Ne pas utiliser d'expressions orales ou écrites ou de communications électroniques (p. ex., les médias sociaux) pour critiquer publiquement, traiter de façon irrespectueuse ou exploiter d'autres personnes;

Parents/tuteurs

En plus de l'engagement susmentionné que doit respecter toute personne, les parents/tuteurs des patineurs devront :

- Encourager les athlètes à respecter les règles et à résoudre les conflits sans recourir à l'hostilité ou à la violence;
- Ne jamais ridiculiser un participant pour avoir fait une erreur pendant une performance ou une séance d'entraînement;
- Faire des commentaires positifs qui motivent et encouragent les participants à poursuivre leurs efforts;
- Respecter les décisions et les jugements des officiels et encourager les patineurs/athlètes à faire de même;
- Respecter tous les compétiteurs, ainsi que les entraîneurs, les officiels et les autres bénévoles qui donnent de leur temps au sport et leur faire preuve de gratitude.
- Aucun commentaire disgracieux envers les patineurs, entraineurs ou membre du CPA St-Jean ne sera toléré. Dans le cas contraire le parent recevra un avis écrit du CPA St-Jean. Si le comportement se répète, une interdiction d'accès au plateau technique pourrait être mise en vigueur sur une durée déterminée qui pourrait s'échelonner jusqu'à la fin de la saison.

Déroulement de la séance

• Le respect et la courtoisie sont de mise sur la glace ; évitez de nuire aux autres.

• Les entraîneurs doivent avoir un vestiaire différent des patineurs.

• Aucun entraîneur ou parent n'est autorisé dans le vestiaire des patineurs. Si le patineur nécessite de l'aide pour attacher ses patins, l'accompagnateur peut l'aider dans les estrades ou les aires communes de l'installation.

• Les patineurs en séance de leçons ont toujours la priorité.

• Le patineur solo qui pratique son programme a priorité ; les autres patineurs sur la glace doivent céder le passage.

• Un patineur souhaitant pratiquer son programme doit demander à un entraîneur ou à un autre patineur de démarrer sa musique, tout en respectant l'ordre de priorité.

• Les patineurs de niveau Étapes qui patinent sur les glaces du Privé doivent être accompagnés de leurs entraîneurs en tout temps (modèle un pour un).

• Signaler tout problème médical ou de condition physique en temps opportun.

• Les entraîneurs peuvent enseigner à un maximum de 3 patineurs simultanément.

Sécurité sur la patinoire

• Attacher ses cheveux si ceux-ci sont suffisamment longs pour nuire à la vision.

• Ne pas porter de bijou susceptible de tomber ou tout autre objet susceptible de causer des blessures.

• Les chandails à capuchon et tout autre vêtement qui comporte des cordons sont interdits.

• Le port de la casquette est interdit pour tous les patineurs.

• Les pantalons au bas évasé ou de type denim (jeans) sont interdits.

• Les figures de patinage synchronisé (attaché, pratiqué en groupe avec ou sans musique) sont interdites sur les glaces Privé.

• Ne pas manger, mâcher de la gomme ou boire sur la glace ou derrière le banc des joueurs. (Sauf de l'eau)

• Déclarer à l'entraîneur le port de lentilles cornéennes ou la prise de médicaments.

• Ne pas consommer ou être sous l'effet de boisson alcoolique, de substance dopante ou de drogues.

• Un patineur qui chute doit se relever rapidement.

• Ne pas utiliser de tablette, cellulaire ou tout autre appareil électronique sauf pour **usage d'entraînement et exclusivement par un entraîneur ou un collègue.**

• Aucun parent ou accompagnateur autorisé derrière la bande ; cette zone représente la zone d'enseignement.

Bonne saison à tous les patineurs

Merci de votre précieuse collaboration.

Responsable des programmes

Guy Désormeaux

Courriel : guy.desormaux@videotron.ca

Responsable des horaires

Catherine Coulombre

Courriel : catherine.coulombe01@gmail.com

Responsable de la sécurité

André Marquis

Courriel : amarquis.cpastj@gmail.com

Responsable du développement des patineurs

Janie Laramée

Courriel : janie.laramee.cpastjean@gmail.com

* Les règles du CPA St-Jean sont inspirées du Règlement de sécurité de Patinage Québec (R2019) : https://patinage.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/Reglement_de_securite-en-vigueur_avril2019.pdf et du code de déontologie de Patinage Canada : https://skatecanada.ca/portfolio-item/promoting-a-safe-enviroment/?lang=fr